

BERGER H/F

Autres dénominations : Agent d'élevage ovin

Filières liées : **Agriculture biologique** **Productions animales**

Fiche métier sur AgrOrientation : <https://www.agrorientation.com/trouver-mon-metier-ideal/je-recherche-un-metier/berger-hf>

Mission et activité du métier

Fait pour vous si vous aimez :

Produire, fabriquer **Se déplacer souvent, bouger, aller sur le terrain** **Animaux**

Sur l'unité pastorale où il assure sa mission (alpage, estive, zone pastorale de transhumance inverse ou de transhumance hivernale, de demi-saison...), le berger surveille et conduit le troupeau :

- Il observe l'état général et le comportement du troupeau.
- Il apporte les soins aux bêtes (plaies, sutures, piqûres...).
- Il organise le parcours qu'il empruntera avec le troupeau pour adapter les ressources pâturées aux besoins du troupeau.
- Il enregistre le plan de pâturage.
- Il utilise le ou les chiens pour la conduite du troupeau.
- Exceptionnellement, il peut être amené à assurer l'agnelage (mise bas des brebis).
- Il peut également être amené à protéger le troupeau contre les prédateurs.

Il participe aux opérations de déchargement ou chargement, tri ou allotement, marquage voire prophylaxie des animaux lors de la montée ou de la descente d'estive, lors de la transhumance inverse ou de la transhumance hivernale. Il accompagne ou conduit le troupeau lors des opérations de transhumance à pied.

Le berger entretient les équipements de l'estive et organise sa vie quotidienne.

Le berger produit le fromage :

- Il assure la traite des brebis.
- Il réalise la transformation fromagère.
- Il nettoie le matériel de traite et de transformation.
- Il affine et conserve le fromage.
- Il prépare le fromage pour le transport.

Conditions d'exercice

Le berger travaille pour le compte d'un ou plusieurs éleveurs, auprès d'un service de remplacement, de groupements pastoraux ou de collectivités locales.

Il est responsable du troupeau lors d'une ou plusieurs saisons (par exemple l'été lors de l'estivage des troupeaux) et peut exercer un autre métier lors des autres saisons (l'hiver en station de ski par exemple pour un berger d'estive).

Il peut également exercer le métier d'agent d'élevage ovin en exploitation ou tondeur en dehors des périodes de transhumance. Son travail, physique, nécessite d'être endurant face aux nombreux kilomètres à parcourir.

Compétences et qualités

Le berger connaît le comportement de l'animal, sait établir un diagnostic (parasitisme, maladies...) et traiter les premières urgences. Il est capable de mener un troupeau et fait preuve d'un grand sens de l'observation.

Autonome, il s'adapte au milieu montagnard dont il a les connaissances. Il sait ainsi s'orienter, lire une carte et apprécier le potentiel fourrager d'une estive. L'aspect saisonnier de l'activité implique une capacité à la mobilité.

Enfin, dans le cadre du suivi d'un troupeau laitier, le berger dispose de compétences techniques en transformation fromagère.

Perspectives d'évolutions

Le berger, s'il développe ses connaissances techniques et des capacités de gestion, pourra choisir de s'installer en tant qu'éleveur ovin, en complétant son cursus par un Brevet Professionnel Responsable d'exploitation Agricole (BPREA), ou en tant que berger sans terre, c'est à dire en étant propriétaire uniquement des bêtes.

En savoir plus

Consulter :

- la fiche ROME n° A1410 du Pôle emploi - www.pole-emploi.fr
- le site www.reconquete-ovine.fr
- le site www.jedeviensberger.com

Contacteur :

- la Fédération nationale ovine - www.nosbrebis.fr

Fiche présentée par



Pour tout complément d'information, contactez : contact@agrorientation.com